

Bloomberg  
Philanthropies



DATA FOR  
HEALTH INITIATIVE

# Global Health Advocacy Incubator

Changing Policies to Save Lives



## Enregistrement des faits d'état civil, statistiques de l'état civil et gestion de l'identité

### Boîte à outils de l'examen juridique et réglementaire

Auteurs ayant contribué à cet ouvrage :

Aaron Schwid, Lynn Sferrazza, Ashley Frederes, Gay Bronson, Carla Abouzahr  
Don de Savigny, Steven Schwartz, Jill Chanley, Martin Bratschi, Philip Setel, Olga  
Joos et Chrystie Swiney



CDC Foundation  
Together our impact is greater



CENTRE OF EXCELLENCE  
for CRVS Systems

#### Licence

L'utilisation, l'adaptation ou la modification en tout ou partie à des fins non commerciales sont autorisées à titre gratuit, conformément aux conditions d'une licence Creative Commons disponible en contactant Global Health Advocacy Incubator à l'adresse suivante :

[cswiney@advocacyincubator.org](mailto:cswiney@advocacyincubator.org)

## REMERCIEMENTS

La présente boîte à outils (Toolkit) a été développée par Global Health Advocacy Incubator (GHA) et Vital Strategies (VS) avec le soutien financier de Bloomberg Philanthropies et du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (CRVS). Les partenaires de l'initiative « Data for Health » de Bloomberg (BD4HI), notamment les Centres de contrôle des maladies (CDC), le groupe consultatif technique de l'Université de Melbourne et le réseau d'officiers d'état civil de ladite initiative, ainsi que les partenaires externes du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SGCP), de la Division de la Statistique des Nations Unies (UNSD) et de la Banque mondiale ont fourni un appui technique supplémentaire.

Les auteurs souhaiteraient remercier les personnes suivantes pour leur contribution et leur soutien sur le plan technique : Srđan Mrkić (UNSD), Maria-Isabel Cobos (UNSD), Adam Karpati (VS), Ian Riley (Université de Melbourne), Samuel Mills (Banque mondiale), Karen Carter (SPC), Leslie Zellers (GHA), Elsie Hayford, Daniel Dorado, Sophia San Luis (Imagine Law) et Mary Grace Anne Rosales-Sto Domingo (Imagine Law).

### CONCERNANT L'INITIATIVE « DATA FOR HEALTH » DE BLOOMBERG

The L'Organisation mondiale de la Santé estime que 65 % de tous les décès dans le monde, soit 35 millions chaque année, ne sont pas enregistrés, et des millions de décès n'ont pas de cause documentée. De nombreux registres ne fournissent pas d'informations médicales exactes ou précises sur la cause du décès. Sans ces informations, les représentants gouvernementaux, les responsables de la santé publique et les bailleurs de fonds ne peuvent pas prendre de décisions éclairées sur les priorités, notamment en ce qui concerne l'orientation et les modalités d'allocation des ressources de santé publique.

Financée par Bloomberg Philanthropies et le Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, l'initiative « Data For Health » vise à combler ce manque et s'efforce d'améliorer les données sur la santé publique de sorte que les gouvernements, les organisations d'aide et les responsables de la santé publique aient à leur disposition les outils et les systèmes nécessaires pour recueillir et utiliser des données afin de définir les priorités en matière de problèmes de santé, d'élaboration de politiques, de déploiement des ressources et de mesure des succès obtenus.

### CONCERNANT GLOBAL HEALTH ADVOCACY INCUBATOR

The Global Health Advocacy Incubator accompagne les organisations de la société civile dans la promotion des politiques fondées sur des données factuelles en vue d'améliorer la santé publique et de réduire le nombre de décès et de maladies. Cette mission est accomplie en proposant formation et appui technique aux organisations existantes qui travaillent dans le domaine des politiques de santé publique, en identifiant de nouveaux partenaires au besoin, et en contribuant au développement et à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation stratégiques afin de promouvoir l'adoption et l'application de politiques de santé publique.

### CONCERNANT VITAL STRATEGIES

Vital Strategies est une organisation de santé publique internationale qui cherche à s'attaquer aux problématiques de santé les plus complexes en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes dans le monde

entier. Affiliée à l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires, Vital Strategies est un partenaire de mise en œuvre de l'initiative « Data For Health » de Bloomberg.

### CONCERNANT LE CENTRE D'EXCELLENCE SUR LES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL (ESEC)

Financé par Affaires mondiales Canada et le Centre de recherches pour le développement international, le Centre d'excellence soutient les efforts visant à développer, renforcer et déployer les systèmes ESEC. Il contribue directement au travail du Mécanisme de financement mondial. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du Centre d'excellence ou de ses partenaires.

### CONCERNANT LA FONDATION CDC

La Fondation CDC accompagne les Centres de contrôle des maladies (CDC) à sauver et à améliorer des vies en promouvant la collaboration entre les CDC, les organisations philanthropiques, les entreprises du secteur privé, les organisations et les individus afin de protéger la santé et la sécurité des États-Unis et du monde. La Fondation CDC est un organisme à but non lucratif ayant reçu l'aval du Congrès afin de mobiliser des partenaires philanthropiques et des ressources du secteur privé et soutenir la mission essentielle de protection de la santé des CDC.

### INTRODUCTION

Cette boîte à outils comporte treize (13) chapitres. Pour un examen juridique sur mesure à l'aide de cette boîte à outils, il est possible de ne traiter que les chapitres pertinents et présentant un intérêt pour les parties prenantes des systèmes ESEC et des systèmes de gestion de l'identité d'un pays. Néanmoins, certains chapitres s'appliquent généralement à tous ces systèmes et devraient être traités par tous les professionnels. Plus particulièrement :

Le **Chapitre 1** présente l'objet, la portée et la méthodologie de l'examen juridique. Tous les professionnels devraient consulter ce chapitre.

Le **Chapitre 2** porte sur l'environnement propice aux systèmes ESEC et de gestion de l'identité. Tous les évaluateurs devraient traiter ce chapitre car il est important pour toute évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et/ou de gestion de l'identité.

Le **Chapitre 3** évalue l'enregistrement des naissances et des décès et le **Chapitre 4** est consacré à l'enregistrement et à la déclaration des morts fœtales, tandis que le **Chapitre 5** porte sur la détermination de la cause du décès et sa certification. Tous les évaluateurs devraient traiter ces chapitres, dans la mesure où ils présentent les meilleures pratiques indispensables au bon fonctionnement des systèmes ESEC et de gestion de l'identité.

Le **Chapitre 6** aborde les enquêtes médico-légales en cas de décès (MLDI), en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des données sur les causes de décès en cas de décès non naturels. Ce chapitre est destiné aux pays qui ont déjà un taux relativement élevé d'enregistrement des décès naturels. Il doit être complété si un pays souhaite améliorer la qualité des données sur les causes de décès pour les décès non naturels, indépendamment de savoir si leur système MLDI est géré par les coroners, des médecins légistes ou les forces de l'ordre.

Le **Chapitre 7** aborde l'enregistrement des mariages et des divorces et peut être traité si un pays souhaite évaluer ces domaines du cadre juridique et réglementaire. framework.

Le **Chapitre 8** aborde les défis uniques auxquels les femmes et les enfants sont confrontés pour accéder à l'enregistrement des actes d'état civil et des documents d'identité et recommande des actions à entreprendre pour supprimer ces obstacles et faciliter l'inclusion des femmes et des enfants. Nous

encourageons tous les évaluateurs à compléter ce chapitre, car les parties prenantes des pays peuvent ne pas reconnaître l'impact disparate des processus d'enregistrement sur les femmes et les enfants à moins que ces processus ne soient examinés.

Le **Chapitre 9** examine les meilleures pratiques essentielles à la création de statistiques complètes et exhaustives de l'état civil. Tous les examinateurs doivent compléter ce Chapitre.

Le **Chapitre 10**, sur les systèmes d'identité nationaux, doit être complété si le pays dispose d'un système d'identification national. Si un pays ne dispose que de systèmes d'enregistrement de l'état civil et de statistiques vitales, et ne maintient pas de système national d'identification, les évaluateurs peuvent passer ce chapitre.

Le **Chapitre 11** propose un cadre permettant aux pays d'évaluer si leur ESEC est conforme aux obligations internationales en matière de droits humains et recommande des actions à entreprendre pour rendre les systèmes ESEC plus inclusifs pour les personnes de la communauté LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées). Ce chapitre doit être complété par tout pays souhaitant mieux comprendre et répondre aux difficultés rencontrées par les personnes de la communauté LGBTI en matière de ESEC.

Le **Chapitre 12**, portant sur les registres des populations, devrait être traité si un pays dispose d'un registre de la population. Les pays qui souhaitent mettre en place un registre de la population doivent parcourir ce chapitre afin de mieux comprendre les différentes options de création d'un registre de la population.

Le **Chapitre 13** traite de la vie privée et de la protection des données. Nous encourageons tous les réviseurs à compléter ce chapitre, car les questions de vie privée et de protection des données s'appliquent à toutes les informations saisies par les systèmes d'enregistrement de l'état civil et de gestion de l'identité nationale.

Le tableau ci-dessous sert de guide rapide pour les réviseurs.

Chapter	Title
1	Objet, portée et méthodologie de l'analyse ducadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de lagestion de l'identité (ESEC)
2	Structure du service d'état civil
3	Enregistrement des naissances et des décès
4	Déclaration et enregistrement des morts foetales
5	Détermination et certification de la cause du décès
6	Enquêtes medico-légales en cas de décès
7	Enregistrement des mariages et des divorces
8	Inclusion des femmes et des enfants
9	Production de statistiques de l'état civil
10	Système national de gestion de l'identité
11	Garantir l'égalité d'accès aux personnes de la communauté LGBTI
12	Registre de la population
13	Protection de la vie privée et des données

# Chapter

# 01

Objet, portée et méthodologie de l'analyse du cadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité

---

## 1. Objet de l'analyse juridique

Les Nations Unies définissent l'enregistrement des faits d'état civil comme « l'inscription continue, permanente, obligatoire et universelle de l'existence et des caractéristiques des faits d'état civil relatifs à la population, conformément aux dispositions législatives et réglementaires de chaque pays. »<sup>1</sup>

L'enregistrement des faits d'état civil remplit trois fonctions importantes : 1) une fonction juridique et administrative, qui consiste à enregistrer les événements d'état civil, à tenir des registres qui constituent la source de l'état civil, et à délivrer des certificats qui fournissent la preuve de cet état civil ; 2) une fonction statistique, par laquelle les bureaux d'état civil recueillent des informations sur les événements de l'état civil qui constituent la base des statistiques d'état civil du pays, et 3) une fonction de gestion de l'identité, par laquelle l'enregistrement de l'état civil fournit des données continues et précises dans un système de gestion de l'identité ou un registre de la population.<sup>2</sup>

Le système d'enregistrement des faits d'état civil d'un pays doit être suffisamment complet, précis et actualisé pour générer des statistiques d'état civil de qualité à des fins de politique publique et de planification éclairées. Actuellement, de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFM) ne parviennent pas à atteindre un niveau d'exhaustivité, de précision et d'actualisation adéquats pour générer des statistiques d'état civil de qualité.

La gestion de l'identité fait référence à la production d'une preuve d'identité juridiquement valable pour chaque individu et au maintien de systèmes de gestion des informations et des documents associés à l'identité d'une personne, incluant souvent des données biométriques individuelles. Comme pour l'enregistrement des faits d'état civil, les systèmes de gestion de l'identité doivent être continus et permanents pour être efficaces, et doivent être universels, en ce sens que toute personne dans le pays doit avoir le droit de s'enregistrer et d'obtenir une pièce d'identité ou tout autre moyen de prouver son identité légale. Toutefois, contrairement à l'enregistrement des faits d'état civil, l'enregistrement de l'identité et l'obtention d'une pièce d'identité ne sont pas obligatoires dans tous les pays. Selon le modèle des Nations unies, l'enregistrement civil devrait constituer la base de l'établissement et de la suppression d'une identité juridique.

Les responsabilités en matière d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité peuvent être réparties entre divers ministères et organismes qui peuvent ne pas être suffisamment coordonnés ou ne pas comprendre le rôle des autres parties prenantes dans les systèmes. Parmi les facteurs pouvant contribuer à cette situation figurent des réglementations, des législations, des modes opératoires normalisés ou d'autres règles inappropriées régissant les différentes pratiques qui composent un système d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité fonctionnel (ESEC).

Un cadre juridique solide représente non seulement le socle sur lequel repose un système ESEC et de gestion de l'identité efficace, mais aussi une étape nécessaire vers l'atteinte d'une couverture universelle, permanente et continue de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'identité. Entreprendre un examen juridique du système ESEC et de gestion de l'identité pour assurer la conformité aux pratiques exemplaires internationales est une façon de favoriser l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité des services ESEC et de gestion de l'identité, mais aussi d'accroître la demande de ces services. Les avantages éventuels comprennent une meilleure gouvernance et une meilleure coordination entre les intervenants, l'intégration des services des secteurs public et privé, ainsi que des populations en meilleure santé bénéficiant d'une espérance de vie plus longue. Il est essentiel que les parties prenantes du pays comprennent le cadre juridique et réglementaire lié aux systèmes ESEC et de gestion de l'identité compte tenu : 1) de la multiplicité des parties prenantes qui interviennent dans les systèmes types d'ESEC et de gestion de l'identité ; 2) de la complexité des systèmes et des processus d'ESEC et de gestion de l'identité ; 3) des répercussions juridiques des informations certifiées sur les faits d'état civil et des pièces d'identité ; et 4) des statistiques cruciales

<sup>1</sup> United Nations, Principles and Recommendations for a Vital Statistics System, Revision 3, New York, 2014. Para. 279.

<sup>2</sup> Guidelines on a Legislative Framework for Civil Registration, Vital Statistics, and Identity Management, United Nations, 2019, at paragraph 53-62.

sur la population et la santé découlant des données d'état civil.

Un examen du cadre juridique et réglementaire existant est donc souhaitable avant la réforme des systèmes ESEC et de gestion de l'identité, ou de toute composante individuelle de tels systèmes, aux fins suivantes :

- améliorer la compréhension des parties prenantes quant à la conception, aux forces et aux faiblesses de leurs systèmes ESEC et de gestion de l'identité ;
- relever les améliorations possibles qui peuvent être apportées aux systèmes ESEC et de gestion de l'identité en vertu du pouvoir réglementaire existant ;
- réformer les lois et les règlements en vue de suivre les pratiques exemplaires et de se conformer aux normes internationales.

Cette boîte à outils sert de guide pour analyser le cadre juridique existant en matière d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité afin d'identifier les obstacles et les opportunités sur le plan juridique. Bien que les systèmes ESEC et de gestion de l'identité de tous les pays devraient être utilisés pour les fonctions principales, chaque pays a élaboré des approches quelque peu différentes sur la base de sa structure, son histoire et sa culture. Les pays se distinguent également quant à l'organisation, à la mise en œuvre, aux processus, à la portée, aux partenaires et aux capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité. Cette boîte à outils tente de fournir une méthodologie normalisée pour saisir et évaluer cette diversité d'approches et de besoins. Elle a été conçue principalement pour analyser les législations nationales des pays à revenu faible ou intermédiaire mais elle permet également d'analyser les systèmes ESEC et de gestion de l'identité de n'importe quel pays.

Cette boîte à outils permet aux juristes et aux décideurs politiques ayant différentes connaissances et expériences en ce qui concerne les systèmes ESEC et de gestion de l'identité d'évaluer ces systèmes compliqués conformément aux bonnes pratiques, aux pratiques exemplaires recommandées et aux normes internationales. Elle a été conçue pour équilibrer la profondeur, l'exhaustivité, la facilité d'utilisation et le temps de réalisation. Elle fournit des explications concises des bonnes pratiques et des pratiques exemplaires, ainsi que des consignes précises quant à la façon d'évaluer la conformité à ces pratiques. Ces bonnes pratiques et pratiques exemplaires ont été extraites de publications des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la Santé, de la Banque mondiale, ainsi que d'autres organismes internationaux, qui sont cités ici. Les résultats d'un examen juridique de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité permettront aux parties prenantes et aux experts techniques de relever des stratégies pour réformer ces systèmes, ou toute composante de ces systèmes, et de distinguer les améliorations qui peuvent être mises en œuvre en vertu du pouvoir actuel de celles qui exigent l'adoption d'une nouvelle législation.

Une véritable réforme des systèmes ESEC et de gestion de l'identité requiert plusieurs phases de travail qui vont au-delà de la portée de cette boîte à outils. En ce qui concerne le cadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité, ces phases supplémentaires comprennent, au minimum, la rédaction de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, la promotion de l'adoption de nouvelles politiques, et la mise en œuvre de ces nouvelles politiques. Les consignes relatives à ces phases supplémentaires ne sont pas incluses dans la présente boîte à outils.

Néanmoins, elle prévoit ces phases supplémentaires de travail et sert de point d'appui pour celles-ci. La présente boîte à outils peut être utilisée pour élaborer ou adopter des plans stratégiques nationaux en matière d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité visant

à cerner les lacunes et les occasions à saisir sur le plan législatif et à renforcer les systèmes correspondants.

## 2. Portée de l'analyse juridique

Cette boîte à outils vise à servir de guide pour une évaluation exhaustive du cadre juridique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil (ESEC) et de gestion de l'identité.<sup>3</sup> Par conséquent, l'examen met l'accent sur les principaux enjeux liés à l'enregistrement des naissances, des décès (notamment la détermination et la certification des causes de décès), des morts fœtales, des mariages (y compris les partenariats domestiques et les unions civiles) et des divorces (y compris la séparation de corps, l'annulation et les autres types de dissolution du mariage). Cet examen entend également orienter l'évaluation de certains concepts clés et de certaines bonnes pratiques internationales qui évoluent dans le domaine de la gestion nationale de l'identité, notamment l'enregistrement, la certification et le retrait de l'identité, avec un accent particulier sur l'enregistrement des faits d'état civil fournissant la base de la gestion nationale de l'identité. De plus, cet examen évalue les questions essentielles au fonctionnement des systèmes ESEC et de gestion de l'identité, notamment les réglementations concernant l'environnement propice, la structure organisationnelle pour l'enregistrement de faits d'état civil et la gestion de l'identité, la protection de la vie privée et des données et la technologie.

Remarque : Bien que cette boîte à outils oriente l'examen de concepts importants et de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion nationale de l'identité et la protection de la vie privée et des données, elle ne comprend pas l'examen approfondi de tous les aspects des systèmes de gestion de l'identité numérique et de la protection de la vie privée. Les évaluateurs qui souhaitent obtenir des évaluations très techniques des exigences en matière de technologie et de sécurité et des enjeux juridiques connexes devraient chercher des ressources.<sup>4</sup>

## 3. Étapes préliminaires à l'analyse juridique

Pour que cet examen juridique des systèmes ESEC et de gestion de l'identité soit le plus efficace possible, des hauts responsables des organismes gouvernementaux pertinents doivent appuyer le processus. Ces organismes pertinents pourraient inclure le service d'état civil, l'organisme national de la statistique, l'agence nationale de santé et l'office de l'identification. À tout le moins, ces organismes doivent s'engager à partager leurs politiques avec les évaluateurs juridiques et à prendre part à une discussion sur les résultats de l'analyse juridique.

L'analyse doit être confiée à un juriste ou à une équipe de juristes qualifiés. Ces juristes ou experts juridiques devraient travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes et le personnel juridique d'institutions ayant des responsabilités dans les systèmes ESEC et de gestion de l'identité.

---

<sup>3</sup> Aux fins de la présente boîte à outils, le terme « cadre juridique » inclut les réglementations et les modes opératoires normalisés. Le terme « réglementation » comprend toute mesure juridiquement contraignante, y compris les dispositions constitutionnelles, la législation, les règlements, les décrets, les arrêtés ministériels, les instructions officielles destinées aux organismes gouvernementaux, les ordonnances judiciaires, les traités internationaux, ainsi que tout autre document ayant force de loi. Le terme « modes opératoires normalisés » inclut les manuels des employés, les instructions destinées aux organismes, ainsi que toute autre ligne directrice émise par les dirigeants d'organismes relative aux processus et aux procédures standard.

<sup>4</sup> Pour un examen plus approfondi de l'environnement juridique et réglementaire propice à des systèmes d'identification numérique d'un pays, consultez l'outil de diagnostic des systèmes d'identification pour le développement (ID4D) et l'outil d'évaluation de l'environnement favorisant l'identification (IDEAA) de la Banque mondiale, disponible sur : <http://id4d.worldbank.org/legal-assessment>



Ce travail devrait être dirigé par un juriste ayant de bonnes connaissances et une solide expérience quant à la structure constitutionnelle, au système administratif et au processus d'élaboration de politiques du pays. Une expérience concrète en matière des législations en question serait utile mais pas nécessaire. Les supports de la boîte à outils sont conçus pour être utilisés de manière autodidacte et autodirigée ce qui veut dire que seule une supervision ou une connaissance minimum préalable des systèmes ESEC et de gestion de l'identité sont nécessaires. Au besoin, les évaluateurs peuvent consulter des spécialistes de domaines précis de la loi, comme en matière de sécurité électronique, du droit de la famille ou des procédures policières et hospitalières.

Le ou les juristes principaux doivent avoir accès à tous les services gouvernementaux concernés ainsi qu'aux autres parties prenantes afin de rassembler les règles formelles ainsi que les pratiques informelles qui seront pertinentes à l'examen. Les services gouvernementaux doivent également transmettre les examens juridiques préalablement menés sur le système ESEC, ainsi que tous les documents de stratégie, les diagrammes de processus opérationnels, et tous les autres documents non juridiques qui pourraient appuyer le processus d'examen.

#### **4. Processus et méthodologie**

Cette section présentera le processus en sept étapes recommandé aux évaluateurs juridiques. Les revues prennent habituellement de trois à six mois, selon 1) la taille de l'équipe juridique, l'expérience des membres de l'équipe et le temps qu'ils sont en mesure de consacrer à ce travail, 2) la complexité du cadre juridique actuel et 3) la capacité à trouver toutes les réglementations pertinentes et à y avoir accès. L'échéancier du travail fourni ci-dessous n'est donné qu'à titre indicatif afin de faciliter la gestion du temps.

Comme indiqué ci-dessus, il est fortement recommandé que tous les services gouvernementaux pertinents approuvent officiellement la revue avant le début du processus. Nous recommandons également de réunir les parties prenantes concernées à la conclusion de la revue afin de discuter des résultats et recommander des améliorations.

##### **Processus de revue de l'analyse du cadre juridique\***

**Étape 1** : Lire les documents sources et les documents de référence (2 à 5 jours)

**Étape 2** : Se familiariser avec le glossaire des termes clés (1 à 3 jours)

**Étape 3** : Recueillir toutes les législations pertinentes au moyen du modèle de journal de recherche (5 jours)

**Étape 4** : Télécharger toutes les réglementations pertinentes dans un dossier central (1 jour)

**Étape 5** : Comparer les législations aux meilleures pratiques (30 à 140 jours en fonction de la portée de l'examen)

**Étape 6** : Rédiger et réviser un rapport final (10 à 40 jours en fonction de la portée de l'examen).

*\*Toutes les estimations sont mentionnées à titre indicatif.*

##### **ÉTAPE 1 : Lire les documents sources et les documents de référence (2 à 5 jours environ)**

Avant de commencer l'examen juridique, les évaluateurs doivent lire l'ensemble des éléments de cette boîte à outils, qui se fonde sur des normes internationales énoncées dans des documents sources clés. Les examinateurs devront également lire attentivement les trois documents clés suivants qui sont la source

d'un grand nombre de normes internationales présentées dans cette boîte à outils :

- ❖ [United Nations, Principles and Recommendations for a Vital Statistics System, Series M No. 19/Rev.3. \(New York, United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2014\)](#)
- ❖ [United Nations, Guidelines on the Legislative Framework for Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management \(New York, United Nations, 2019\)](#)
- ❖ [World Health Organization, WHO Resource Kit: Strengthening civil registration and vital statistics for births, deaths and causes of death \(Luxembourg, World Health Organization, 2010\)](#)

Pour toute autre publication sur le sujet, consultez l'annexe qui contient une bibliographie des documents sources et d'autres documents de référence recommandés.

### ÉTAPE 2 : Se familiariser avec le glossaire des termes clés (1 à 3 jours environ)

Les évaluateurs devront avoir une connaissance pratique de ces termes clés et de leurs définitions normalisées à l'échelle mondiale afin de pouvoir réunir et analyser la législation en matière d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité. L'annexe des Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil de l'ONU contient un glossaire des termes clés pertinents dans le cadre de l'examen du système d'enregistrement de l'état civil et de gestion d'identité. Il est à noter que les termes actuellement utilisés dans un pays peuvent avoir des définitions qui diffèrent grandement des définitions standard.

### ÉTAPE 3 : Recueillir toutes les législations pertinentes au moyen du modèle de journal de recherche (5 jours environ)

Les réviseurs collecteront toutes les lois et procédures opérationnelles standard qui sont pertinentes pour le système d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion d'identité. Une fois que les lois ont été collectées, il faut vérifier l'exhaustivité des documents obtenus. Parfois, au cours d'un examen juridique, un réviseur peut se rendre compte que certaines informations sont manquantes et qu'il doit effectuer des recherches supplémentaires. Bien que cela puisse arriver, les réviseurs doivent s'efforcer de réunir toutes les lois pertinentes avant de commencer l'examen juridique. Cela permettra d'aller plus vite et d'être plus précis dans l'examen. L'équipe de réviseurs pourra ainsi travailler simultanément sur différentes sections de l'examen. Si de nouvelles lois sont ajoutées au cours de l'examen, elles doivent être téléchargées comme décrit ci-dessus.

### Remarque sur les termes de « loi » et « procédure opérationnelle standard » :

Dans la présente boîte à outils, le terme « loi » regroupe toute mesure juridiquement contraignante, y compris les dispositions constitutionnelles, la législation, les règlements, les décrets, les arrêtés ministériels, les instructions officielles destinées aux organismes gouvernementaux, les ordonnances judiciaires, les traités internationaux, ainsi que tout autre document ayant force de loi. Lorsqu'il est fait référence uniquement aux textes approuvés par les autorités législatives, les termes de « législation » ou « instrument juridique » sont utilisés. Le terme « procédure opérationnelle standard » regroupe les manuels des employés, les instructions destinées aux services administratifs, ainsi que toute autre ligne directrice émise par les dirigeants des services administratifs relative aux processus et aux procédures standard.

Une compréhension approfondie du fondement constitutionnel et juridique des systèmes ESEC et de gestion de l'identité d'un pays est essentielle pour interpréter les rôles et responsabilités des organismes gouvernementaux et des parties prenantes non gouvernementales liés à ces systèmes, les processus, l'architecture administrative et la portée géographique de chaque institution, et la coordination multisectorielle au sein des systèmes ESEC et de gestion de l'identité.

La plupart des règles relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de

l'identité sont souvent regroupées dans quelques lois et règlements (loi sur l'enregistrement des naissances et des décès, loi sur l'enregistrement de l'identité nationale, loi sur les statistiques et leurs règlements respectifs) néanmoins, il est probable que d'autres réglementations puissent avoir une incidence sur le fonctionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et la gestion de l'identité. Il est essentiel de collecter et d'analyser toutes les réglementations avant d'analyser le système.

La liste de contrôle ci-après sert de guide afin de garantir que toutes les réglementations pertinentes ont été incluses dans l'examen.

#### **GOVERNMENT ADMINISTRATION**

Dispositions constitutionnelles  
Organisation gouvernementale  
Code de procédures civiles et code civil  
Gouvernement local/Région autonome  
Procédures administratives  
Code de procédure pénale et code pénal  
Code de déontologie de la fonction publique  
Application des lois  
Administration judiciaire

#### **PREMIERE COLLECTE D'INFORMATIONS**

Famille, enregistrement des familles et paternité  
Gestion de l'identité  
Nationalité, résidence et immigration  
Inhumation, crémation et obsèques  
Éducation ou inscription des étudiants  
Instructions policières relatives aux morts non naturelles/accidentelles  
Procédures d'intervention en cas d'urgence/de catastrophe

#### **PROCEDURES ET REGLES MEDICALES**

Manuels des hôpitaux publics/privés  
Exigences de formation et procédures du conseil médical  
Cursus des facultés et écoles de médecine  
Procédures du légiste, d'autopsie ou d'enquête  
Hygiène et prévention des maladies  
Lois relatives à des maladies précises, comme le VIH/SIDA  
Loi nationale sur les soins de santé/  
assurances de santé

#### **GESTION DE L'INFORMATION ET TRAITEMENT DES DONNEES**

Lois relatives à la protection de la vie privée et des données  
Règles liées à l'administration électronique  
Loi sur les télécommunications  
Signature numérique  
Offices de notaires  
Certificat d'empreinte de sceau  
Gestion de l'état civil  
Sécurité publique

#### **UTILISATION DES INFORMATIONS ESEC**

Statistiques ou recensements  
Droits des successions et patrimoniaux  
Accès à l'éducation  
Perception fiscale nationale et locale  
Service militaire  
Sécurité sociale et retraite  
Émigration et immigration  
Vote et élections  
Enregistrement des biens immobiliers  
Travail/Emploi  
Accès aux banques/télécommunications

#### **AUTRES CONSIDERATIONS**

Traités internationaux, notamment les traités relatifs aux droits humains  
Droits de l'homme à l'échelle nationale/régionale  
Liberté de religion  
Protection des droits des enfants  
Protection des droits des femmes

#### **Étape 4 : Télécharger toutes les réglementations pertinentes dans un dossier central (1 jour environ)**

Il est recommandé aux évaluateurs, en particulier celles/ceux qui travaillent en équipe, d'enregistrer toutes les lois et les autres documents dans un dossier électronique central afin de garantir un accès facilité. Les outils en ligne comme DropBox et Google Drive offrent des services de partage de fichiers abordables utilisables par plusieurs utilisateurs. Il

est recommandé d'utiliser un format normalisé pour nommer les fichiers et enregistrer les lois, cela permettra de trier et d'organiser plus facilement les nombreuses réglementations et les différents amendements intervenant normalement dans un système ESEC. Les fichiers doivent être enregistrés sous le format suivant :

Pays\_AAAAMMJJ\_Titre abrégé de la réglementation\_PROJET\_Langue\_Traduction.typedefichier

La légende ci-dessous explique chaque composante de ce format :

1. Pays. Utilisez le titre court du nom du pays. Par exemple, indiquez « Chine » au lieu de « République populaire de Chine ». Les réglementations infranationales doivent être sauvegardées dans un dossier distinct, sous chaque pays. Pour les réglementations infranationales, ajoutez la région après le nom du pays. Par exemple, « Russie\_Tchouvachie ».
2. Date. Utilisez la date d'entrée en vigueur. En général, il s'agit du jour où la loi a été officiellement publiée. Pour certaines réglementations, seuls l'année ou le mois est connu. Dans ce cas, intégrez le plus d'informations possibles. S'il est impossible de déterminer facilement une date d'entrée en vigueur ou de publication, laissez cette section vide. Utilisez le format « AAAAMMJJ ».
3. Titre abrégé de la réglementation. Utilisez un titre de réglementation court, mais compréhensible. Veuillez inclure le type de réglementation (p. ex. loi, constitution, règlement, journal officiel, etc.). Si la législation est numérotée, incluez également le numéro. Par exemple, « Loi 4256 sur la santépublique », ou « Loi 102/2001 sur l'enregistrement des faits d'état civil ».
4. Version provisoire ou définitive. En général, seules les réglementations définitives doivent être analysées. Néanmoins, s'il existe des réglementations pertinentes qui ne sont pas encore définitives, étiquetez-les avec la mention : PROJET. Autrement, laissez cette section vide.
5. Langue et traduction. Désignez la langue au moyen d'un code de langue à deux lettres de la norme ISO 639-1. La liste des codes se trouve à l'adresse suivante : [http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code\\_list.php](http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code_list.php). Par exemple, EN (anglais), ES (espagnol), FR (français), ZH (chinois). Si le document a été traduit de la langue d'origine vers l'anglais, indiquez s'il s'agit d'une traduction officielle ou non. Exemple : EN (anglais\_non officiel)
6. Type de fichier. Désigner l'extension du fichier. Par exemple, pour un fichier Microsoft Word (.doc ou .docx), pour un fichier Adobe Acrobat (.pdf)

Exemples :

- Canada\_Alberta\_20000719\_Règ. info. produit\_EN.pdf
- Turquie\_20080516\_Circulaire 2008/6\_EN\_non officiel.doc
- Russie\_200106\_Loi ESEC\_RU.pdf
- Bangladesh\_2010\_Amendements prévention routière\_PROJET\_BN.doc

#### ÉTAPE 5 : Comparer les législations aux meilleures pratiques (30 à 140 jours environ)

Une fois que toutes les lois applicables ont été regroupées, organisées et actualisées, les évaluateurs doivent commencer à étudier ces lois au regard des bonnes pratiques et des meilleurs pratiques à l'aide de la présente boîte à outils.

Chaque chapitre décrit en détail les meilleures ou bonnes pratiques (en l'absence de consensus sur la « meilleure » pratique), et contient des instructions à l'intention des évaluateurs pour évaluer les pratiques actuelles par rapport à ces normes internationales. Pour chacune des sections de chaque chapitre traité, les évaluateurs devront :

- (1) décrire les processus et procédures en cours, comme indiqué dans les consignes ;
- (2) identifier toute législation ou autre loi pertinente (notamment les décrets, les ordonnances et les procédures opérationnelles standard) relative au sujet, et fournir des citations<sup>5</sup> précises des dispositions pertinentes ; et
- (3) évaluer si la législation et les autres lois sont conformes aux pratiques exemplaires ou bonnes pratiques et formuler des recommandations sur la façon de remédier aux difficultés ou aux lacunes.

#### ÉTAPE 6 : Rédiger et réviser un rapport final (10 à 40 jours environ)

Selon les besoins du gouvernement et des parties prenantes, les évaluateurs devront rédiger un rapport sur les conclusions de l'examen. Ce rapport devrait être adapté au contexte de chaque pays et n'a pas nécessairement besoin d'inclure tous les enjeux soulevés dans le cadre de l'analyse juridique. Il devrait décrire les systèmes ESEC et de gestion de l'identité et souligner les différences importantes entre le cadre législatif en matière d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité du pays et les normes internationales, tel que souligné dans la présente boîte à outils. Le rapport devrait aborder tous les obstacles juridiques liés à l'harmonisation des systèmes ESEC et de gestion de l'identité aux normes internationales, ainsi que présenter les occasions potentielles à saisir pour améliorer lesdits systèmes. Il devrait indiquer clairement les services gouvernementaux, le cas échéant, qui ont le pouvoir d'apporter les améliorations suggérées en vertu du cadre législatif d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité existant.

---

<sup>5</sup> Par citation précise, on entend une citation qui dirige les lecteurs vers une partie spécifique (ex : page, section, article, note de bas de page) d'une source qui étaye la proposition indiquée.